



27 MAI 2008

Le secrétaire général

à

Destinataires *in fine*

**Secrétariat général**

182, rue Saint-Honoré  
75033 Paris Cedex 01

Téléphone : 01 40 15 74 41  
Télécopie : 01 40 15 75 46

N° 407 /05/SG/AG

Affaire suivie par :

Marie-Renée Courty  
marie-renee.courty@culture.  
gouv.fr

Téléphone :  
01 40 15 85 90

Paris, le

**Objet** : Plafond d'emploi ministériel et concours de recrutement 2008.

Dès le début de l'année, le ministère de la culture s'est trouvé en situation de dépassement de son plafond d'emploi autorisé pour 2008, lequel est en baisse par rapport à celui de 2007. Aussi a-t-il été conduit, afin de résorber le sureffectif et la surconsommation de la masse salariale qui en est résultée, à limiter très strictement ses recrutements externes, tant par voie d'accueil en détachement que par signature de contrats, au cours du premier semestre 2008.

De surcroît, de nouvelles mesures salariales interministérielles, ont accru les contraintes pesant sur la masse salariale, avec pour conséquence de rendre plus délicate la bonne exécution de la dépense de titre II.

Cette situation a conduit la direction du budget à donner des instructions visant à annuler certains concours, dont la tenue aurait conduit à des entrées nettes renforçant la charge sur la masse salariale.

Les annulations ne concernent qu'un nombre limité de concours (inspecteurs et conseillers de la création, des enseignements artistiques et de l'action culturelle, certaines spécialités du concours d'adjoint technique principal de 2<sup>e</sup> classe, anciennement maîtres-ouvriers, et du concours de technicien d'art). En revanche, par exception, les concours d'enseignant et de maître assistant des écoles d'architecture, bien que portant sur un nombre important de postes en externe, ont pu être intégralement ouverts.

Par ailleurs, les concours uniquement internes, comme les concours de repyramidage, ne sont pas concernés, pas plus que ne le sont les concours ouverts sur des emplois des établissements publics comme le concours d'adjoint technique d'accueil, de surveillance et de magasinage ouvert pour le Louvre et la BnF.

Les prévisions d'exécution de la dépense du titre II sont délicates à établir et nécessitent un pilotage extrêmement fin de la consommation des emplois et de la masse salariale, en concertation avec le contrôleur budgétaire et comptable ministériel. Le calendrier des concours du second semestre 2008 sera réactualisé en fonction de l'évolution de ces prévisions. Toutefois, seuls les recrutements externes ayant un impact sur la masse salariale du ministère pourraient être l'objet d'éventuelles décisions d'annulation.

*Avec mes sentiments les plus distingués*

Guillaume Boudy

  
